



*Ville  
d'Audincourt*

# ASSOCIATION SPORTIVE AUDINCOURTOISE



*Couleurs du Club  
Rouge & Blanc*

# **CHARTRE REGLEMENT INTERIEUR**



# **SAISON 2024 - 2025**

---



## SOMMAIRE

EDITORIAL.....	3
L'HISTORIQUE.....	4
LE CLUB AUJOURD'HUI.....	5
<i>Les équipes.....</i>	5
<i>Les installations.....</i>	5
ADMINISTRATION.....	5
LES INSCRIPTIONS.....	6
<i>Rappel des catégories.....</i>	6
ORGANIGRAMME.....	7
<i>Le bureau.....</i>	7
<i>Les responsables.....</i>	7
L'ASSURANCE.....	8
<i>Que faire en cas de blessure ?.....</i>	8
<i>Assurance des effets personnels.....</i>	8
LA LICENCE.....	9
<i>Montant des licences pour la saison 2023/2024.....</i>	9
REGLEMENT INTERIEUR.....	10
<i>Les adhérents.....</i>	10
<i>Le Responsable de la catégorie.....</i>	10
<i>Le dirigeant accompagnateur.....</i>	11
<i>Le responsable de la buvette.....</i>	11
<i>La discipline.....</i>	12
<i>Le bureau.....</i>	12
<i>Le comité.....</i>	12
ECOLE DE FOOTBALL.....	13
<i>Présence et assiduité.....</i>	13
<i>Respect et politesse.....</i>	14
<i>Tenue et équipement.....</i>	15
LE CLUB ET SES ARBITRES.....	17
<i>Rôle de l'arbitre envers son club.....</i>	17
<i>Rôle du club envers ses arbitres.....</i>	17
CHARTE DU JOUEUR.....	18
<i>L'entrainement et le match - Présence - Horaire – Equipement.....</i>	18
<i>Le comportement sur et en dehors du terrain.....</i>	18
CHARTE DU FAIR-PLAY.....	19
<i>Respect et valeurs humaines.....</i>	19
CHARTE DE L'EDUCATEUR.....	20
<i>Mes droits.....</i>	20
<i>Mes devoirs.....</i>	20
INFOS IMPORTANTES.....	21
<i>Coordonnées de notre Club.....</i>	21
<i>Le Bureau.....</i>	21
<i>Les Responsables des catégories.....</i>	21

# **EDITORIAL**

Au cours de la saison dernière, nous avons dépassé le nombre de **400** licenciés, l'**A S A** reste un des clubs les plus importants de l'Aire Urbaine, en favorisant la pratique du football, nous offrons un véritable brassage générationnel et social. Cependant, pour que ce sport devienne un facteur d'intégration, il est nécessaire que les jeunes soient encadrés et nos éducateurs formés et attentifs à leur devenir.

Les 3/4 de nos licenciés ont moins de 20 ans, notre rôle n'est pas seulement de les initier à la pratique du football, nous devons les aider à devenir les citoyens de demain en leur transmettant des valeurs telles que le respect, la solidarité, la générosité, la loyauté qui doivent fonder le collectif, notre club doit rester un lieu d'échanges et de rencontres. Un tel objectif ne peut être possible sans l'engagement de tous, remercions les collectivités, la Municipalité, tous nos partenaires qui nous apportent leur soutien.

Si le bénévolat représente le socle de toute association, son renouvellement est un enjeu majeur, nous devons par exemple, faire davantage d'efforts pour encourager la présence de jeunes et de femmes dans notre mode de fonctionnement.

Il ne faut pas oublier l'esprit sportif, être un joueur, un éducateur, un dirigeant à l'**A S A**, c'est être quelqu'un de respectueux de la règle, de l'arbitre, de l'adversaire, de ses partenaires. Nous devons chacun à notre niveau donner la meilleure image possible de notre club et à travers lui du football, mettons tout en œuvre pour y parvenir.

**Bonne saison à tous**  
**Le Président de l'AS AUDINCOURT**  
**Guy MEILLET**

# L'HISTORIQUE

---

C'est au 1<sup>er</sup> septembre 1923 que Monsieur *SARRE* déclare l'association, née d'une fusion entre deux sections de football locales, en sous-préfecture. Son premier président fut Monsieur *SOTTY* en 1923.

De 1923 à 1935, l'A.S.A. joue ses rencontres au stade des Autos, Rue de la Pâle à Audincourt. Le stade municipal des cantons fut inauguré en 1935.

L'A.S. Audincourt a atteint par trois fois les 32<sup>èmes</sup> de finale de la coupe de France contre : le Stade français en 1929, les professionnels de Troyes en 1936 et ceux de Besançon en 1960.

En 1931 et 1945 ainsi qu'en 1972, les juniors furent champions de Franche-Comté. Ils atteignent les 16<sup>èmes</sup> de finale de la coupe *GAMBARDELLA* en 1972 qui se jouent contre Bastia à Nice. Pour leur part, les cadets gagnent la coupe *WARTEL* en 1986 et 1987.

Les seniors sont champions de Franche-Comté en 1951 et jouent l'année suivante en troisième division du championnat de France. Ils gagnent la coupe de Franche-Comté en 1974 et 2008 et la coupe Jonte en 1997.

Champion de LR2, à l'issue de la saison 2012 / 2013, ils accèdent à la Division d'Honneur qu'ils quittent à nouveau après deux saisons pour y revenir à l'issue de la saison 2019/2020.

Un certain nombre de joueurs issus de l'A.S.A. sont devenus professionnels :

- En 1930, *LIMBERGER*, gardien de but au FC Sochaux, *CARRARA* à Reims, *TEYSSEYRE* à Grenoble, *RAYMOND* au Stade français, *BON* au FC Sochaux, *BASSI* à Besançon,
- *Benoît PEDRETTI* quitte l'A.S.A. à 15 ans pour le FC Sochaux, il y devient professionnel puis capitaine de l'équipe et connaît sa première sélection en équipe de France en 2003.

D'autres ont été sélectionnés en équipe de France militaire :

- *HUG* qui devint ensuite entraîneur au FC Sochaux,
- *Claude CAVERZASIO* en 1966.
- Ces dernières années Sofiane JENANE qui a évolué en benjamins à l'ASA a eu l'opportunité de signer son premier contrat professionnel à VANNES alors en (LIGUE 2).

# LE CLUB AUJOURD'HUI

---

## Les équipes

Actuellement le club compte 405 **licenciés** joueurs, joueuses et dirigeants qui composent des équipes de **U 6** à **Séniors** encadrées par des éducateurs diplômés.

### Les Jeunes :

L'école de football concerne les joueurs des catégories **U 6** à **U 13**. **LABEL « ESPOIR »**

- Les **U 6, U 7, U 8 et U 9** jouent à 4 ou 5 en plateaux 1 à 2 fois par mois.
- Les **U13 Féminines** jouent à 8 en matchs ou en plateaux le samedi.
- Les **U 10 et U 11** jouent à 8 en matchs ou en plateaux le samedi.
- Les **U 12 et U 13** jouent à 8 en matchs ou en plateaux le samedi.
- Les équipes **U 15, U 17, U 18** évoluent en District.
- Une section Foot adapté.

### Les Seniors :

- Les seniors A évoluent en Régionale 1 (Ligue)
- Les seniors B évoluent en Régionale 3 (Ligue)
- Une section Foot Loisir existe depuis septembre 2012.

## Les installations

### Les Terrains :

- 1 terrain Honneur en herbe avec éclairage homologué E5.
- 1 terrain Annexe Synthétique, comprenant 2 demi-terrains pour le foot à 8.
- 1 terrain à 8 en herbe.

### Les Vestiaires :

Nous possédons 2 grands vestiaires Honneur, 4 vestiaires Jeunes, et nous pouvons disposer le week-end des 2 vestiaires du tennis.

### Le Siège :

Notre siège se compose d'une salle de convivialité, d'une buvette, d'une lingerie, et d'un bureau pour l'administration.

# ADMINISTRATION

---

Notre Club est constitué en association " loi de 1901 ".

Il est déclaré en Sous- Préfecture de MONTBELIARD sous le N° W 252000838

Il est agréé Jeunesse et Sports sous le N° 2499

L'ensemble des membres est réuni en assemblée générale 2 fois par an. Début juillet pour la sportive au cours de laquelle est présenté le bilan moral (résultats des équipes, vie du Club, projets d'avenir ...) et avant le 31 décembre pour la financière. Présence souhaitée pour tous les membres majeurs et à jour de leur cotisation. La présence des parents est fortement recommandée.

Toute personne amenée à remplir une fonction officielle doit posséder une licence de Joueur ou de Dirigeant, c'est pourquoi nous invitons les parents qui accompagnent régulièrement leurs enfants à faire les démarches pour obtenir ce document.

## LES INSCRIPTIONS

---

La saison débute le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Tout joueur nouveau mineur sera reçu avec ses parents, au siège du club, lors des permanences dont les dates et heures sont affichées au tableau à côté du siège au stade, ainsi que sur le site internet du club. Toutes les formalités administratives y seront effectuées et les informations concernant la catégorie du nouveau joueur seront données aux parents.

En dehors des permanences, l'interlocuteur privilégié est le responsable de la catégorie dans laquelle votre enfant évoluera. Toute nouvelle inscription ne pourra se faire sans l'aval de celui-ci.

Le joueur n'ayant pas indiqué son désir d'arrêter son adhésion au club se verra proposer le renouvellement de sa licence **si les éducateurs responsables ont donné un avis favorable.**

Les joueurs qui veulent changer de club peuvent le faire en contactant directement le club de leur choix avant **le 15 juillet**, les formalités administratives se feront directement par l'intermédiaire de **FOOTCLUBS**.

Pour quitter le club après cette date, **l'autorisation** pourra être accordée au demandeur uniquement par le Président et le responsable de catégorie à condition qu'il soit à jour des obligations financières fixées par le club et que ce départ ne remette pas en cause l'équilibre sportif des équipes.

### **Rappel des catégories**

#### **Ecole de foot :**

<b>Catégorie</b>	<b>U6</b>	<b>U7</b>	<b>U8</b>	<b>U9</b>	<b>U10</b>	<b>U11</b>	<b>U12</b>	<b>U13</b>
Année de naissance	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012

#### **Ecole de préformation :**

<b>Catégorie</b>	<b>U14</b>	<b>U15</b>	<b>U16</b>	<b>U17</b>
Année de naissance	2011	2010	2009	2008

#### **Seniors, U18 et U19 :**

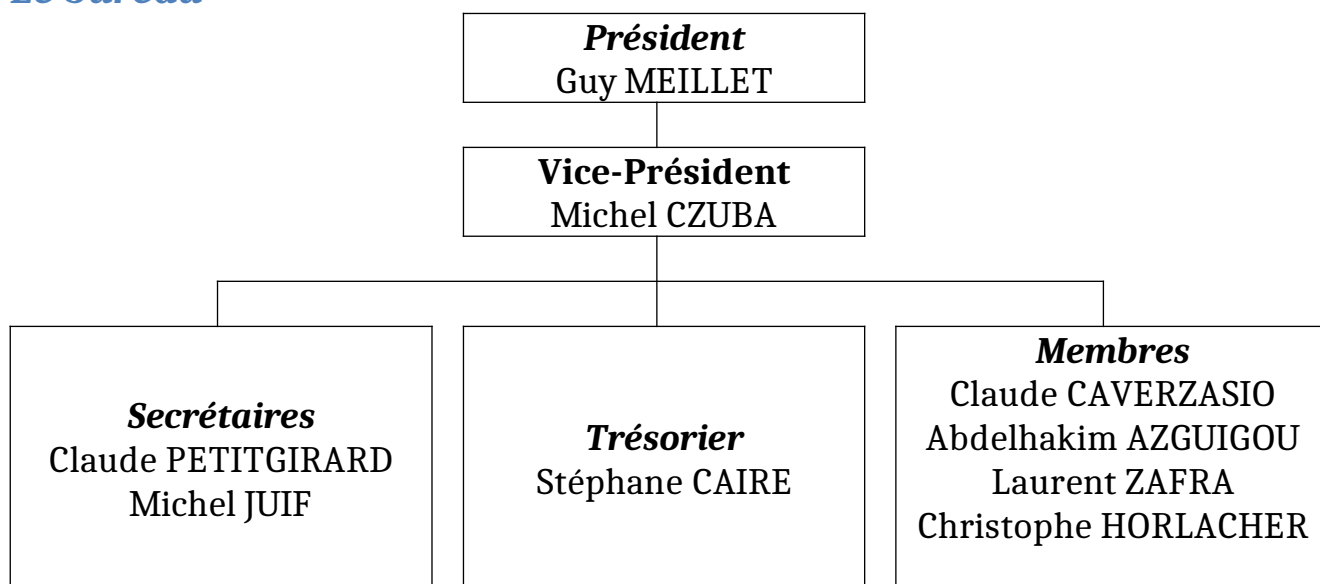
<b>Catégorie</b>	<b>U18</b>	<b>U19</b>	<b>Seniors</b>
Année de naissance	2007	2006	Dès 2005



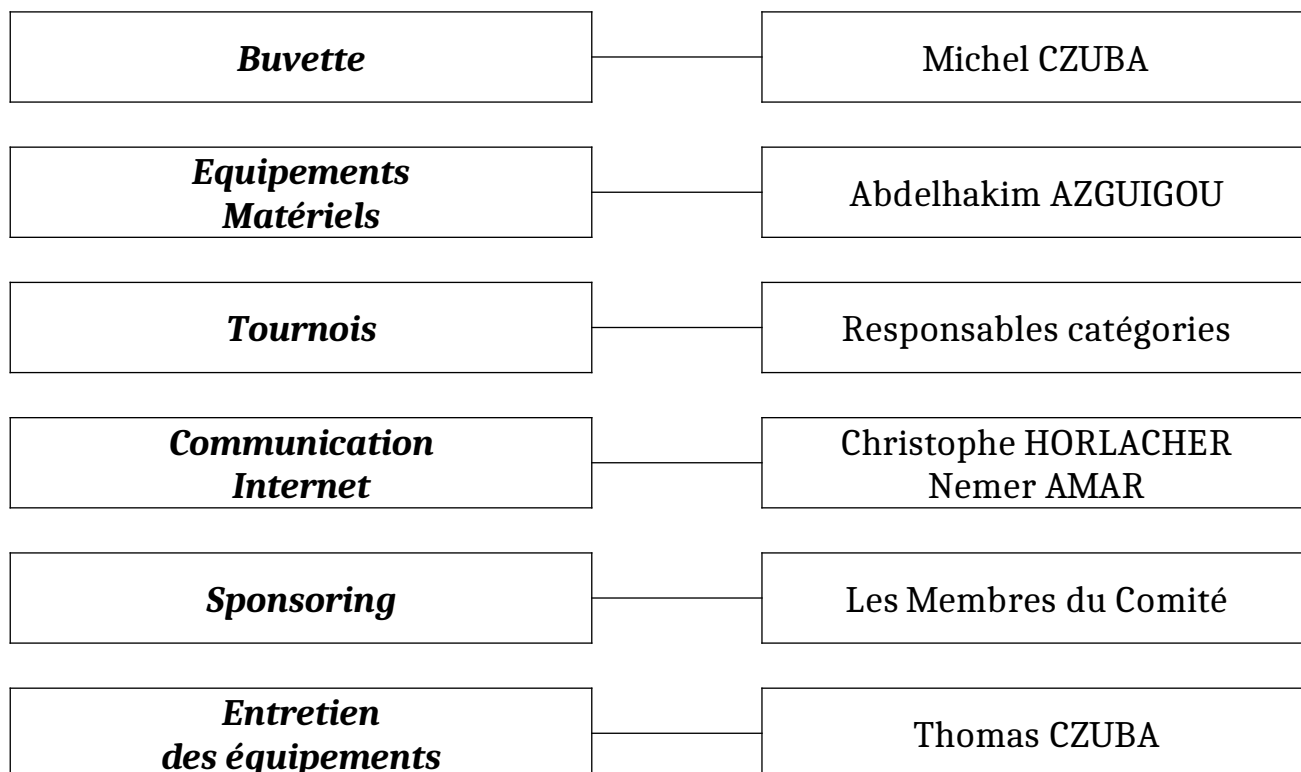
# ORGANIGRAMME

---

## Le bureau



## Les responsables



# L'ASSURANCE

---

En cas de frais liés à un accident survenu sur le lieu où se pratique le football, ceux-ci sont remboursés par la Caisse d'Assurance Maladie puis par votre mutuelle si vous en possédez une.

L'assurance rattachée à votre licence rembourse ensuite l'éventuel solde résiduel sur présentation des justificatifs. Il est à noter que cette assurance n'intervient pas pour les soins qui au départ ne sont pas remboursés par la Caisse d'Assurance Maladie.

## *Que faire en cas de blessure ?*

(Match officiel ou amical, à l'entraînement ou lors du trajet)

- Signaler la blessure à votre éducateur,
- La faire inscrire sur la feuille de match par l'entraîneur ou le dirigeant qui accompagne l'équipe,
- Avertir impérativement le **secrétariat du club** dans les 2 jours,
- Faire établir un certificat médical descriptif de la blessure par le médecin,
- Toutes séances de kiné, doivent d'abord faire l'objet d'une ordonnance, s'assurer que l'acte préconisé est remboursé par la Caisse d'Assurance Maladie, dans le cas contraire le remboursement ne sera pas pris en compte par l'assurance du joueur,
- Vous recevrez par la suite les imprimés pour le remboursement éventuel, à lire attentivement, pour être remboursé vous devez leur joindre les décomptes originaux de vos remboursements.

### ***Pour les joueurs et dirigeants ayant une activité salariale :***

- Il est possible de souscrire une assurance spéciale pouvant couvrir les compléments de salaire en cas d'arrêt de travail suite à un accident pendant l'activité sportive, se renseigner auprès du secrétariat.

**EN AUCUN CAS LE CLUB N'AVANCERA D'ARGENT POUR DES FRAIS ENGAGÉS.**

## *Assurance des effets personnels*

**Le club n'a pas souscrit d'assurance sur les effets volés ou perdus.**

**Chaque membre du club est entièrement responsable de ceux-ci aussi bien à domicile qu'à l'extérieur (entraînements et compétitions).**

***Ce chapitre concernant l'assurance n'est pas exhaustif, pour tout renseignement complémentaire contacter le secrétariat.***

# LA LICENCE

---

Le paiement de la licence représente la participation financière personnelle de chaque joueur. Le montant de celle-ci permet de couvrir environ 20% du coût réel annuel d'un joueur.

Ce coût moyen par joueur, comprend les frais principaux suivants :

- Coût d'établissement de la licence plus l'assurance,
- Frais d'arbitrage (à partir de la catégorie U 15),
- Achat de matériel (ballons, chasubles etc...)
- Equipements des équipes (maillots, shorts chaussettes),
- Pharmacie,
- Frais de déplacements,
- Frais administratifs,
- Lavage des équipements,
- Collation à la fin des rencontres,
- Mise à disposition des installations.

## **Montant des licences pour la saison 2024/2025**

### **Ecole de foot :**

<b>Catégorie</b>	<b>U6</b>	<b>U7</b>	<b>U8</b>	<b>U9</b>	<b>U10</b>	<b>U11</b>	<b>U12</b>	<b>U13</b>
Cotisations	130€	130€	130€	130€	140€	140€	140€	140€

### **Ecole de préformation :**

<b>Catégorie</b>	<b>U14</b>	<b>U15</b>	<b>U16</b>	<b>U17</b>
Cotisations	160€	160€	160€	160€

### **Seniors, U18 et U19 :**

<b>Catégorie</b>	<b>U18</b>	<b>U19</b>	<b>Seniors A/B</b>
Cotisations	160€	170€	170€

### **Foot Loisirs, Féminines, dirigeants et dirigeantes :**

<b>Catégorie</b>	<b>Foot Loisirs</b>	<b>Foot adapté</b>	<b>Féminines</b>
Cotisations	60€	60€	90 €

### **Cas particulier :**

**Le prix de la licence pour les joueurs faisant l'objet de mutation est :**

<b>U12</b>	<b>U13</b>	<b>U14</b>	<b>U15</b>	<b>U16</b>	<b>U17</b>	<b>U18</b>	<b>U19</b>	<b>SENIORS</b>
180€	180€	200€	200€	200€	200€	250€	260€	260€

### **RAPPEL :**

Le règlement de la cotisation devra être effectué lors de la remise du dossier de demande de licence.

Des possibilités de paiements échelonnés par chèques uniquement sont proposées et acceptées avec encaissement jusqu'au 31 janvier 2025 au plus tard.  
Le montant de la cotisation pour le ou les enfants d'un éducateur ou dirigeant est de -50% sauf pour joueur majeur ayant un emploi rémunéré.

# REGLEMENT INTERIEUR

---

L'AS AUDINCOURT a été fondée en 1923, c'est une association qui est régie par la loi de 1901.

**Son mode de fonctionnement est le suivant :**

## **Les adhérents**

Les Dirigeants, Educateurs, Joueurs signent une licence au début de chaque saison qui leur permet d'adhérer. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une cotisation, des facilités pourront être accordées pour le règlement.

Dans le montant de la cotisation est intégré :

- **Un survêtement**

**En cas de départ du club en cours ou en fin de saison, tout joueur devra régler :**

- **Le solde de sa cotisation,**
- **Les frais de discipline,**
- **Autres sommes dues.**

La vie du club est rythmée par des activités sportives mais aussi extra sportives, dans lesquelles **chaque** dirigeant, joueur sénior, parent devra **faire des efforts de participation** comme pour :

- **Le Vide grenier Aux Forges à Audincourt le 13 octobre 2024 de 6 H à 18 H.**
- **Le LOTO d'automne du club, au foyer municipal d'AUDINCOURT, le samedi 9 novembre 2024.**
- **Le LOTO d'hiver du club, au foyer municipal d'AUDINCOURT, date à fixer en février 2025.**
- **Les tournois de football organisés par le club avec le Tournoi Futsal pour les U11 le Samedi 18 janvier 2025 et pour les U13 le dimanche 19 janvier 2025.**
- **Les Tournois d'été auront lieu les 14/15 juin 2025.**
- **La surveillance du parking pour la fête foraine début mai 2025.**
- **Rencontres et Racines 27/28/29 juin 2025 (gestion du camping)**

## **Le Responsable de la catégorie**

Le Bureau sous la responsabilité du Président met en place des responsables dans les différentes catégories qui en auront la charge tout au long de la saison. Ces responsables tiendront à jour la liste de leurs effectifs (assiduité), ils seront les interlocuteurs privilégiés des parents, ils représenteront leur catégorie auprès du Bureau.

Chaque responsable de catégorie signera en début de saison **une fiche de poste** qu'il devra rigoureusement respecter.

### **Le dirigeant accompagnateur**

Chaque dirigeant accompagnateur ne pourra figurer sur la feuille de match qu'à la condition qu'il soit licencié au sein du club.

De même, si **un licencié ne figure pas sur la feuille de match, il ne devra pas se trouver sur le banc de touche ou sur le terrain.**

Si l'équipe n'est pas concernée par la feuille de match informatisée (FMI), le dirigeant déposera la feuille papier dans la boîte destinée à cet effet qui se trouve au siège du club.

En cas de match de coupe ou pour les équipes non concernées par la caisse de péréquation, il versera l'indemnité d'arbitrage, si le club reçoit, il apportera la boisson aux équipes.

**Avant et après chaque rencontre aussi bien à domicile qu'à l'extérieur, il s'assurera de l'état des vestiaires.**

En transportant les joueurs de l'AS AUDINCOURT tout chauffeur devra être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et d'une attestation d'assurance de l'année en cours et **adoptera un comportement responsable.**

En cas de location de véhicule, les conducteurs seront obligatoirement licenciés au club. Ils seront responsables de toutes les infractions commises et posséder un permis de conduire en cours de validité.

Toute personne susceptible de transporter des joueurs qu'elle soit licenciée ou non devra remplir **une attestation sur l'honneur.**

Tout adhérent pourra recevoir des indemnités pour ses déplacements (**0,25 € du km**) **si la distance ALLER/RETOUR est supérieure à 40 km.**

**Ces remboursements ne sont possibles que si l'éducateur ou le dirigeant transportent des joueurs.**

**Le nombre de remboursement maximum possible par match est de :**

- ✓ **4 véhicules pour le foot à 8**
- ✓ **5 véhicules pour le foot à 11.**

Pour les déplacements des accompagnateurs transportant les joueurs du club ceux-ci peuvent renoncer au remboursement direct des frais et bénéficier d'une attestation de dons permettant une réduction d'impôts à hauteur de 66% des sommes engagées, voir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable.

### **Le responsable de la buvette**

Pour le bon fonctionnement de la buvette, un inventaire sera effectué chaque mois afin de connaître précisément les mouvements.

Un livre de compte sera mis à la disposition du responsable qui devra le tenir à jour, tous les achats et toutes les sorties devront y figurer.

Un bilan mensuel sera fait afin de connaître les résultats d'un poste qui doit être une ressource financière pour le club.

## **La discipline**

**Chaque adhérent devra avoir une conduite responsable aussi bien sur le terrain qu'en dehors. C'est en respectant l'autre, quel qu'il soit (partenaires, adversaires, arbitres, dirigeants, parents, spectateurs...) et en faisant preuve de tolérance que le club affirmera ses valeurs. Les conduites répréhensibles (contestations des décisions des officiels) seront financièrement sanctionnées.**

**Pour chaque infraction de ce type, quel que soit la catégorie la somme prélevée par la ligue ou le District sera exigée.**

**Toutes dégradations volontaires portant préjudice à un tiers sera refacturé.**

**Tout manquement grave portant atteinte à l'image du club et du football en général sera examiné par Une *Commission de discipline* composée du Président, de l'Éducateur de la catégorie concernée, du Responsable technique, du joueur, des parents (s'il est mineur), de 2 membres du Bureau.**

**Indépendamment des décisions prises par la Ligue ou le District, la Commission de discipline pourra prendre des sanctions aussi bien sportives que financières.**

**Le fait d'appartenir à l'A S A donnent certains droits (celui de pratiquer le football) mais aussi des devoirs !!!**

## **Le bureau**

Le Bureau est composé de 9 membres (Président, Vice-président, Secrétaire, Trésorier, et 5 membres).

Il est élu par le Comité pour une durée de 4 ans, il se réunit au moins une fois par mois et peut s'il le souhaite ouvrir ses réunions à des personnes issues ou non du club.

Les candidats au bureau devront faire acte de candidature au Président avant la date de l'assemblée générale. Ils auront manifesté leur intérêt au club soit par une présence assidue aux réunions du Comité soit par leur activité tout au long de la saison.

## **Le comité**

Composé de tous les dirigeants du club, il se réunit le jeudi à 18 h 30, un bilan succinct du week-end passé est réalisé, la préparation des matchs à venir est évoquée. Les feuilles de matchs sont mises à la disposition des dirigeants des équipes

qui ne fonctionnent pas avec la feuille de match informatisée, toutes les informations concernant la vie du club sont données.

Il est demandé aux différents éducateurs et dirigeants accompagnateurs d'équipes d'être présents au minimum 2 fois par mois.

Nos arbitres et les joueurs qui le souhaitent sont cordialement invités à ces réunions hebdomadaires.

## ***ECOLE DE FOOTBALL***

---

*Ce code de bonne conduite qui a été mis en place déjà depuis quelques saisons s'adresse en particulier aux parents des enfants concernés par l'Ecole de Foot (U 6 à U 13) c'est à dire aux jeunes âgés de 5 à 12 ans mais il peut aussi concerner d'autres catégories dont certains licenciés ont parfois oublié les règles qu'ils devaient respecter lorsqu'ils étaient plus jeunes... Certaines s'appliquent bien entendu aux Dirigeants et Educateurs !!!!*

L'A S A, à qui vous confiez vos enfants, a pour mission de les faire pratiquer leur sport favori, les faire travailler régulièrement afin qu'ils progressent tout en prenant du plaisir.

Vous, en tant que parents, vous devez être attentif au mode de fonctionnement de l'Ecole de Football que nous vous rappelons ci-dessous.

### ***Présence et assiduité***

#### **La séance d'entraînement :**

La séance d'entraînement n'est pas facultative, elle est même essentielle car c'est à ce moment-là que votre enfant va travailler et réaliser ses progrès.

Sauf empêchement majeur, il doit être présent. En cas d'absence vous devez prévenir le responsable de la catégorie.

Après plusieurs absences répétées à l'entraînement (excusées ou non), le joueur ne sera plus convoqué pour les rencontres du samedi pendant une durée à l'appréciation de l'éducateur.

#### **Le match du week-end:**

Pour le match du week-end, les équipes qui sont constituées seront communiquées par les moyens d'informations retenus par chaque responsable de catégories.

Pour certaines catégories les Educateurs donneront des convocations individuelles.

Dans tous les cas, votre responsable de catégorie reste votre interlocuteur privilégié.

**Les horaires doivent être respectés.**



**Si votre enfant n'est pas convoqué, cela ne sert à rien qu'il vienne au stade dans l'intention de jouer ; il ne jouera pas même s'il y a un absent de dernière minute.**

Ce n'est pas la peine d'appeler l'Educateur si votre enfant n'est pas convoqué.

Toute absence prévue doit être signalée à l'Educateur le plus tôt possible, en cas d'absence imprévue (maladie), prévenir le responsable de la catégorie ou appeler le siège.

**Attention, si votre enfant est prévu pour jouer et qu'il n'est pas excusé dans un délai respectable, il ne sera pas convoqué le ou les samedis suivants.**

**Si cela se reproduit une nouvelle fois dans la saison, ce sont 3 samedis où il sera laissé « au repos », s'il persiste, il ne sera plus convoqué du tout.**

En cas d'absence excusée le samedi au dernier moment, les Educateurs après 3 absences de ce type pourront également prendre la décision de revoir les convocations pour les rencontres suivantes.

En fonction des horaires des rencontres, il est souhaitable que les parents puissent reprendre leur enfant dès le retour au stade en cas de déplacement ou après la rencontre en cas de match à domicile, **le club ne sera plus responsable au-delà de 30 minutes suivant la fin des matchs. Il en est de même pour les entraînements.**

Le club n'est pas responsable des déplacements (du domicile au stade et inversement), que ce soit pour les entraînements et les matchs.

**Ces mesures peuvent paraître assez strictes mais l'expérience des dernières saisons a montré que certains n'avaient pas compris que le football était un sport collectif et que le comportement de certains (une minorité) pénalise le groupe entier.**

## ***Respect et politesse***

Il est important que chaque membre de l'A S A ait une bonne conduite aussi bien sur le terrain qu'en dehors.

Saluer les Educateurs, les dirigeants, ses partenaires en arrivant et en quittant le stade, utiliser un langage correct, sont peu de choses et pourtant témoignent du respect de chacun.

Il en sera de même lors des rencontres où chacun s'efforcera de respecter l'adversaire et les arbitres, sans quoi, il n'y aurait pas de football.

**Des conduites inadmissibles aussi bien à l'entraînement que lors des rencontres seront immédiatement sanctionnées et les joueurs fautifs pourront être privés aussi bien d'entraînement que de match et selon la gravité, ils pourront être exclus du club.**



## Tenue et équipement

Le club se charge de l'équipement pour les rencontres, il s'occupe du lavage des shorts et maillots des équipes.

Chaque joueur doit avoir les chaussures adaptées aux terrains, les protège-tibias, le coupe-vent, un rechange, ses chaussettes et le nécessaire pour **la douche aussi bien pour les entraînements et pour les rencontres.**

Il serait souhaitable que les vêtements soient marqués, **le club ne peut être responsable de la perte ou du vol des équipements.**

**Chaque joueur devra porter le jour des match la tenue ou le survêtement du club qui lui a été remis mais il ne doit pas l'utiliser lors des séances d'entraînement.**

De même, il devra éviter de venir avec des objets de valeur (montre, bijoux...) ou qui pourraient tenter des enfants << indéliçats >> (jeux vidéo, téléphone portable...), **le club ne pouvant être tenu responsable de vols dans les vestiaires.**

Veillez également penser à ce que votre enfant ait de quoi s'alimenter et boire, c'est valable pour les entraînements mais surtout lors des tournois.

**Par mesure d'hygiène, une bouteille d'eau ou une gourde sera demandée.**

Pour les séances d'entraînements, **les enfants seront pris en charge devant les vestiaires** par les Educateurs, les parents sont priés de les accompagner aussi bien à l'arrivée que pour le départ.

Les horaires seront affichés au stade au début de la saison.

Enfin nous espérons une certaine mobilité des parents pour accompagner les enfants le samedi après-midi lors des rencontres, en sachant que 2 dirigeants ne suffisent pas pour accompagner l'ensemble de l'équipe...

Il est d'ailleurs souhaitable que les parents qui viennent assister aux rencontres à l'extérieur ne viennent pas seulement pour << récupérer >> leur enfant pour le retour mais soient aussi présents au départ lorsque les voitures font défaut !!!

Cependant, les Educateurs souhaitent vivement que dès que les joueurs sont pris en charge, les parents n'interviennent plus, s'ils veulent faire des remarques à leur enfant, ils les feront après la rencontre, en soirée...

Si un problème apparaît, un rendez-vous avec le responsable de la catégorie devrait permettre d'y remédier...

**Ces règles « de bonne conduite » qui sont souvent du savoir-vivre si elles sont appliquées par tous, devraient aider au bon fonctionnement de l'Ecole de Football pour cette saison 2024/2025.**

# *LES PARENTS, COMMENT PARTICIPER ?*

---

Les parents et accompagnateurs devront s'abstenir de donner des directives de jeu. Ils doivent encourager vivement leur équipe. **Même si elles sont discutables, ne pas critiquer les décisions de l'arbitre.**

***Encourager pendant les matchs ne signifie pas critiquer et s'immiscer dans le rôle de l'Éducateur qui doit être la seule voix que les joueurs doivent entendre mais aussi écouter !!!***

## **Important :**

**Lors des déplacements et des matchs, l'éducateur est le premier responsable de son équipe. Les parents doivent suivre ses recommandations et en aucun cas interférer ses instructions, notamment durant les matchs où la courtoisie doit primer.**

Dans les vestiaires sont seuls autorisés les joueurs, les dirigeants de l'équipe, l'éducateur de l'équipe, le président, le responsable technique du club, les membres du comité sur invitation. Exception faite pour les catégories U 6 à U 9.

L'accès des terrains est strictement réservé aux licenciés du club.

Aider le club dans ses animations et participer aux manifestations (loto, vente des billets de souscription, vente des calendriers etc....).

Les parents désireux d'être dirigeant ou éducateur, doivent le signaler au président ou à un membre du bureau.

Même s'ils ne sont pas toujours d'accord, c'est leur droit, les joueurs et leurs parents doivent le signaler à un membre du bureau, mais ils ont le devoir de ne jamais abandonner le club en cours de saison.

Les litiges se règlent dans le calme, dans la discrétion au siège, non pas sur le terrain ou sur la voie publique. Ils ne doivent en aucun cas gêner le travail de l'éducateur et discréditer le club.

***Tout comportement nuisant à l'image du club sera examiné par la Commission de discipline.***

En transportant à tour de rôle quelques joueurs de l'équipe de votre enfant lors des déplacements à l'extérieur. Si le nombre de parents est insuffisant l'équipe ne se déplace pas.

Seul l'éducateur a les compétences requises pour former les équipes de la catégorie. Votre enfant doit jouer dans l'équipe dans laquelle l'éducateur a fait appel à lui.

***Ponctualité :*** les éducateurs ont pour mission de terminer les entraînements à l'heure afin de vous éviter des attentes inutiles. Nous vous remercions d'être ponctuel pour récupérer vos enfants.

# LE CLUB ET SES ARBITRES

---

## *Rôle de l'arbitre envers son club*

- Il doit respecter son club, son président, ses dirigeants, éducateurs et joueurs.
- Il doit honorer ses convocations afin que le club ne soit pas pénalisé financièrement voire sportivement.
- Il doit participer aux manifestations organisées par le club afin de se sentir comme un licencié à part entière de l'A S A.
- Il doit informer les dirigeants des différentes équipes de l'évolution des lois du jeu.
- Il doit être irréprochable au niveau de son comportement, c'est l'image de son club d'appartenance qu'il véhicule tout au long de la saison.

## *Rôle du club envers ses arbitres*

- Il doit respecter ses arbitres ainsi que leurs collègues qui viennent officier chaque week-end.
- Il doit les aider à se préparer physiquement en les faisant par exemple arbitrer des rencontres amicales ou tournois.
- Il devra se renseigner auprès d'eux sur certaines lois et favoriser leur communication au sein du club.
- Il devra s'informer sur l'évolution de ses arbitres qu'elle soit positive ou négative.
- Il devra se tenir à disposition pour favoriser d'éventuelles candidatures.
- Il devra organiser régulièrement des réunions au sein du club entre adhérents et arbitres.

## **L'arbitre si tu y touches.... T'es sur la touche**

***Depuis la loi du 23 octobre 2006, les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.***

# CHARTRE DU JOUEUR

---

**Au travers de cette charte et par mon comportement, sur et en dehors du terrain, moi, joueur de l'Association Sportive Audincourtoise, m'engage à défendre mon club, à respecter les décisions qui sont prises **dans l'intérêt du club.****

Tout comme le dirigeant et l'éducateur, en signant ma licence, je dois aller **au bout de mon engagement**. Même si je suis **déçu**, je me dois de **respecter ma signature** qui va du **1er juillet 2024 au 30 juin 2025**.

## *L'entraînement et le match - Présence - Horaire – Equipement*

- Toute progression est conditionnée par une présence régulière à l'entraînement.
- Tout joueur doit se présenter aux entraînements et aux convocations pour les matchs avec une ponctualité rigoureuse : le respect des horaires est la première condition de la réussite.
- **En cas de retard ou d'absence, il est indispensable de prévenir l'éducateur de l'équipe, pour les matchs, au minimum la veille de la rencontre.**
- Chaque joueur doit se présenter à l'entraînement et aux matchs avec les équipements réclamés par les éducateurs, ***c'est le cas du survêtement de sortie seulement pour les rencontres officielles***, il est formellement interdit de se présenter avant l'entraînement en tenue de footballeur, il est donc indispensable d'avoir une tenue de rechange... et de se doucher !
- L'équipement, en particulier les chaussures, doit être parfaitement entretenu, le respect d'autrui commençant par le respect de soi-même.
- Le matériel du club (Locaux, ballons, chasubles ...) ainsi que toutes les installations mises à la disposition par la ville doivent être respectés en toutes circonstances, ce sont eux qui favorisent la qualité de la préparation et donc des résultats. Une dégradation volontaire constatée du matériel, des locaux ou autre vous sera refacturée.

## *Le comportement sur et en dehors du terrain*

- Par sa courtoisie et son fair-play chaque joueur doit contribuer à la qualité de l'image de marque du club.
- Pour cela il doit respecter l'arbitre, les adversaires, les éducateurs, les dirigeants et les supporters et démontrer en toutes circonstances, que la volonté de gagner n'exclut pas un comportement exemplaire sur le terrain.
- Chaque joueur doit, lors des déplacements, adopter une attitude rigoureuse en respectant les consignes données par les accompagnateurs.
- Une équipe est faite d'individus venant d'horizon et de culture variés. Le bon fonctionnement du groupe dépend du respect des différences et de la recherche permanente des meilleures relations possibles avec les autres membres du groupe.
- Cette réalité du relationnel dépend elle-même de la communication. Vis à vis de l'éducateur celle-ci doit être parfaite.

- **L'éducateur est le seul habilité à composer l'équipe, son choix doit être respecté. Au moindre problème, le joueur doit immédiatement se retourner vers son éducateur et lui seul, pour éclaircir toute confusion ou contestation éventuelle.**

### *La contribution à la vie du Club*

- Chaque joueur doit s'engager à partir de la catégorie U14 à participer à la logistique des tournois organisés par le club, en particulier l'arbitrage.
- Chaque joueur doit s'engager dans la mesure de ses possibilités, et suivant les tours de rôle définis par les éducateurs, à participer à des plateaux U7 et U9.
- Tout joueur doit s'engager à participer aux manifestations extra-sportives organisées par le club (vente de calendriers, loto, tarot, vide grenier, souscriptions, repas dansant...).
- La participation à l'Assemblée Générale du Club est fortement recommandée.

**Chaque joueur est aussi un adhérent qui doit participer activement à la vie du club.**

**Tout joueur contrevenant d'une manière grave ou répétée aux principes ci-dessus énoncés pourra être confronté à des sanctions par le Comité.**

## **CHARTE DU FAIR-PLAY**

---

**Avoir l'esprit sportif, c'est avoir le respect des valeurs humaines**

### ***Respect et valeurs humaines***

- **L'effort** - en avoir le goût,
- **La loyauté** - respect des règles,
- **Le respect** - de l'arbitre, de l'adversaire, de ses partenaires,
- **La fête** - la joie d'être ensemble,
- **La fraternité** - être unis dans l'effort, être tolérant et solidaire,
- **La solidarité** - avoir l'esprit d'équipe.

### **Pendant les rencontres :**

- Je respecte les règles,
- Je respecte l'arbitre,
- Je respecte mes adversaires et mes partenaires,
- Je suis loyal,
- Je montre l'exemple,

- A la fin de la rencontre je serre la main de l'arbitre, de mes adversaires et de leurs Dirigeants.

## **CHARTE DE L'EDUCATEUR**

---

Je suis **Educateur**, je m'engage à :

- Être exemplaire et maître de moi en toutes circonstances,
- Apprécier la victoire – accepter la défaite avec objectivité,
- Être sportif et fair-play dans mes relations,
- Veiller à la bonne conduite de mes joueurs,
- Refuser les formes de contestation et de tricherie,
- Respecter les partenaires, adversaires, éducateurs,
- **Respecter les arbitres, officiels,**
- Bien connaître et transmettre les règles du jeu,
- Être animé par l'esprit du jeu,
- Garantir l'éthique et l'équité sportive,
- Honorer les valeurs de mon club.

### **Mes droits**

- Être informé personnellement et en priorité de toutes les manifestations organisées et y participer en fonction de mes disponibilités,
- Obtenir des renseignements, une aide, des conseils concernant ma fonction,
- Être reconnu et respecté comme un acteur indispensable au sein du football.

### **Mes devoirs**

- Je m'engage à assurer mes fonctions d'éducateur avec le plus grand sérieux,
- Je veillerai en servant d'exemple, à la bonne tenue de mes joueurs sur le terrain et en dehors,
- Je m'engage à avoir une attitude de respect et de fair-play à l'égard des joueurs, des dirigeants, des arbitres et entretenir avec eux des relations saines et franches,
- Je m'informerai et agirai pour l'intérêt du football,
- Je serai solidaire des autres éducateurs de mon club,
- J'aiderai à entretenir une nécessaire convivialité entre éducateurs,
- Je suivrai toutes les formations utiles et nécessaires,
- Je devrai restituer lors de mon départ, ou à l'issue de la saison, les clés et le matériel mis à disposition.





# INFOS IMPORTANTES

---

## Coordonnées de notre Club

**ASSOCIATION SPORTIVE AUDINCOURTOISE**

**5bis, rue du Stand**

**25400 AUDINCOURT**

Téléphone **03 81 30 69 08**

Adresse email : [asaudincourt-foot@lbfc.fr](mailto:asaudincourt-foot@lbfc.fr)

Site internet : [www.asaudincourt.com](http://www.asaudincourt.com)

## Le Bureau

<b>Président</b>	<b>Guy MEILLET</b>	<b>03 81 34 50 21</b>
Vice-Président	Michel CZUBA	06 10 79 41 41
Secrétaire	Claude PETITGIRARD	
Secrétaire Adjoint	Michel JUIF	06 75 79 17 80
Trésorier	Stéphane CAIRE	06 61 75 63 71
	Claude CAVERZASIO	06 42 13 87 87
	Laurent ZAFRA	06 87 16 38 27
	Abdelhakim AZGUIGOU	06 51 37 57 83
	Christophe HORLACHER	07 60 60 49 76

## Les Responsables des catégories

U13 Féminines	Myriam ROTHENBUHLER	06 95 22 96 37
U6 – U7 – U 8 – U 9		07 64 61 96 94
U10 – U11	Thomas CZUBA	06 52 86 72 66
U12 – U13	Zineddine SELLOUM	07 64 61 96 94
U14 – U15	Ayman SAROUT	07 69 81 57 25
U18	Walid BOUDJADAR	07 64 46 58 44
U17	Quentin MANCASSOLA	06 23 58 86 81
Foot adapté	Azziz SAADOUDI	07 82 90 95 62
SENIORS	Frédéric PARRENIN	06 81 48 76 70
	Oualid LARGUET	
Foot Loisirs	Ayman SAROUT	07 69 81 57 25

Cette charte est disponible sur le site du club, elle est censée avoir été lue, elle pourra être consultée à tout moment.

Elle est affichée au siège du club, diffusée aux autorités sportives, aux membres du Conseil Municipal, à ceux de l'OMS ainsi qu'aux Partenaires du club qui chacun à leur niveau nous permettent de mener à bien notre action.

**Le Président de l'A S AUDINCOURT**

**Guy MEILLET**



***Avoir l'esprit sportif,  
c'est avoir le respect des valeurs humaines.***

La réussite  
d'un match repose  
sur la qualité du jeu  
mais aussi  
sur la démonstration  
d'un esprit sportif.  
Celui-ci s'exprime  
avant, pendant  
et après le match.

